

DYNAMOTS

LE MAGAZINE DU SIEDS ET DE SES ENTREPRISES **22** AVRIL 2023

ACTUALITÉS /P2

100 ans du SIEDS :
toute une histoire

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE /P12

En route vers la mobilité
décarbonée



DOSSIER /P6

**NOS SOLUTIONS
POUR RÉDUIRE
VOS CONSOMMATIONS
D'ÉNERGIE**

SIÉDS | 100^{ANS}
Fédérateur d'énergies depuis 1923

Séolis
SIEDS | Energies - Services

3D
ENERGIES

GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

SOMMAIRE

P2 | ACTUALITÉS

- Mehdi GHERIBI succède à Philippe BATOT
- Linky poursuit sa progression

P6 | DOSSIER



Nos solutions pour réduire votre consommation d'énergie

P11 | INFO ÉNERGIE

- Coût de l'énergie : de nouvelles aides

P12 | TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Engagés pour la biodiversité !
- En route vers la mobilité décarbonée

P15 | RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- R&D : l'union fait la force

P16

- SÉOLIS informe les acteurs économiques
- Portail raccordement : suivez le guide !

100 ANS DU SYNDICAT

100 ANS DU SIEDS : TOUTE UNE HISTOIRE !

Le 10 décembre 1923, le département des Deux-Sèvres voyait naître son Syndicat d'électrification. Les valeurs de solidarité, de proximité et de partage, qui sont à l'origine de cette création, sont plus que jamais d'actualité.

Nous sommes au début du XX^e siècle et « la fée électricité » commence à gagner les foyers. Mais l'édification des premiers réseaux électriques est confiée à des entreprises privées qui, pour des raisons de rentabilité, font passer l'équipement des zones urbaines avant celui des zones rurales. Dans les Deux-Sèvres, les principales villes du département (Niort, Parthenay, Bressuire et Thouars) sont équipées en priorité. Les communes rurales décident alors de mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers pour accélérer l'équipement électrique des campagnes. Elles créent à cet effet le Syndicat Intercommunal d'Électricité (aujourd'hui « d'Énergies ») des Deux-Sèvres : le SIEDS voit ainsi le jour le 10 décembre 1923 et devient l'autorité organisatrice chargée de gérer la distribution d'électricité pour ses communes adhérentes.

Des lois de nationalisation de 1946 à l'ouverture du marché en 2007

Dès 1927, le SIEDS crée sa propre régie – une entreprise à capitaux totalement publics – et, à l'échelon départemental, celle-ci est à la fois chargée de la gestion du réseau (création, entretien et extension) et de la fourniture (vente) de l'électricité. Alors qu'avant-guerre, la gestion des réseaux et la vente d'électricité étaient assurées en France par un millier d'entreprises privées, les lois de nationalisation de 1946 ont changé la donne, en rassemblant ces acteurs en un seul grand électricien national, EDF, qui bénéficie alors d'un monopole de distribution quasi-total. Seules quelques structures publiques qui existaient avant les lois de nationalisation (dont la régie du SIEDS) ont pu conserver leur outil et démontrer qu'un autre modèle de concession d'énergie était possible en France. Aujourd'hui, les entreprises locales de distribution représentent en France 5 % du marché national.



Bien plus tard, en 2008, pour s'adapter aux modifications liées à l'ouverture du marché, le Syndicat a dû faire évoluer le statut de son entreprise de distribution. C'est ainsi que la régie du SIEDS disparaît, remplacée par une société d'économie mixte, SÉOLIS. Le Syndicat abandonne alors la gestion directe, au profit d'une gestion déléguée du service public de la distribution d'électricité. Puis, la même année, la loi impose la séparation juridique des activités de distribution et de fourniture ; c'est pourquoi SÉOLIS crée le gestionnaire du réseau de distribution GÉRÉDIS Deux-Sèvres.

En 2011, suite à la loi NOMÉ (nouvelle organisation du marché de l'électricité), qui constitue une nouvelle étape de l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence, la société SÉLIA voit le jour pour répondre à l'ouverture des marchés en dehors du territoire historique des Deux-Sèvres.

La transition énergétique amorcée depuis vingt ans



Visionnaires, les élus du Syndicat avaient compris que la transition énergétique serait un enjeu essentiel pour la France. Dès le début des années 2000, sous l'impulsion de ses élus, le SIEDS a souhaité le développement des énergies renouvelables en Deux-Sèvres : il crée 3D ÉNERGIES en 2007 puis, en 2012, Séolis PROD (filiale de SÉOLIS) qui viendra compléter le bouquet énergétique au photovoltaïque, à l'hydraulique et à la méthanisation. Aujourd'hui, le SIEDS et ses entreprises sont un soutien indispensable aux collectivités pour les accompagner dans leur stratégie d'aménagement et pour assurer un développement maîtrisé, réfléchi et équilibré sur le territoire deux-sévrien.

En 2020, le SIEDS réforme ses statuts pour étendre ses compétences aux intercommunalités. Il élargit ainsi son champ d'actions pour accompagner et soutenir ses collectivités adhérentes dans leurs projets de transition énergétique, les actions et les stratégies de rénovation énergétique des bâtiments publics... En 2023, pour renforcer et soutenir de nouveaux projets de travaux de rénovation énergétique et d'autoconsommation des communes et intercommunalités, le

SIEDS s'associe aux dispositifs financiers de la Préfecture des Deux-Sèvres, en proposant une aide supplémentaire de 30 % aux aides de l'État (DSIL, DETR et Fonds vert) permettant en plus de simplifier le cheminement des demandes de subvention.

Enfin, la mobilité électrique et le réseau de bornes de recharge de véhicules

électriques et les trois projets de stations BioGNV opérationnelles en 2023 font du SIEDS et ses entreprises des acteurs reconnus sur les enjeux de la mobilité décarbonée, à l'échelle départementale, mais également au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine.

UN SIÈCLE AU SERVICE DU TERRITOIRE

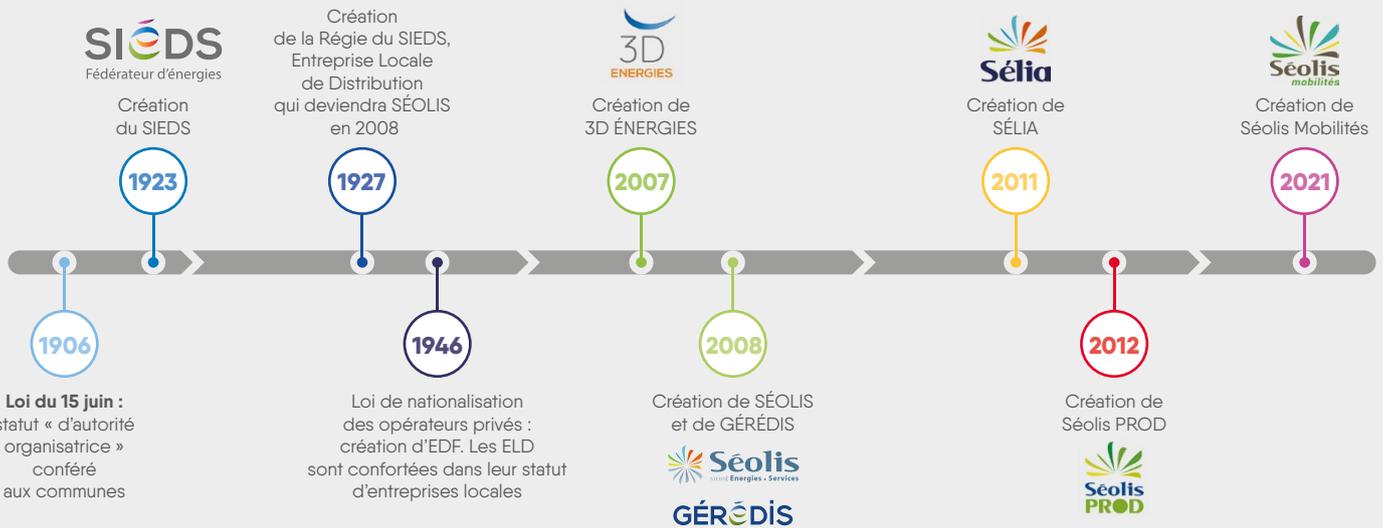
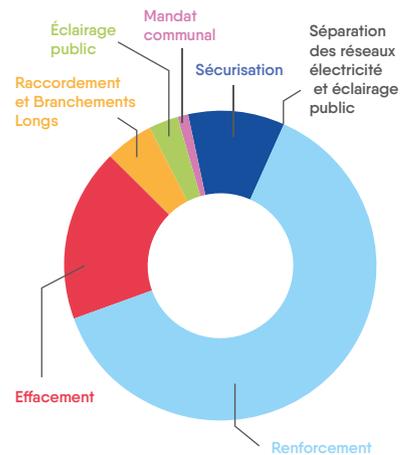


Cent ans plus tard, le SIEDS fédère et œuvre dans le même esprit de solidarité et d'accompagnement au service du territoire. Le SIEDS investit chaque année plus de 75 % de son budget dans les différents programmes de travaux pour aider les collectivités dans le financement de leur aménagement. Avec près de 15 M€ d'investissements annuels, le SIEDS est l'un des principaux aménageurs du département.

Ce modèle unique, qui perdure, s'est édifié sur les fondations solides du passé. Le SIEDS, centenaire, c'est une grande aventure humaine qui a su traverser les époques, s'enrichir au fil des ans de la plus précieuse des ressources : le savoir-faire.

Tout au long de cette année 2023, le Syndicat va commémorer ce centenaire avec des actions concrètes. Un logo a été créé spécialement pour cette année anniversaire. La structure du logo « 100 ans » reprend des notions d'évolution, de mouvement et de construction avec le signe de l'infini. Il accompagnera toutes les communications.

75% du budget investi dans les différents programmes de travaux





MEHDI GHERIBI SUCCÈDE À PHILIPPE BATOT

Après dix années en tant que directeur général, Philippe Batot a quitté le SIEDS le 31 janvier dernier, pour une retraite bien méritée. Une décennie durant laquelle

il a su fédérer les équipes grâce à ses valeurs et sa personnalité marquante. Sa maîtrise du métier, ses connaissances du monde de l'énergie et son savoir-faire marqueront l'histoire du SIEDS et de ses entreprises.

Sa simplicité et la pertinence de ses choix ont placé le Syndicat sur le chemin de la réussite et de l'innovation permanente. Nous le remercions pour ces dix années de collaboration et lui souhaitons une bonne retraite.



Nous sommes heureux d'accueillir Mehdi Gheribi à sa succession. Ce dernier n'est pas inconnu du Syndicat puisqu'il vient de passer 14 années au sein de nos entreprises. En effet, Mehdi Gheribi a quitté officiellement ses fonctions de directeur général adjoint de SÉOLIS le 31 janvier, pour rejoindre le SIEDS le 1^{er} février.

Arrivé en tant que directeur travaux réseaux et postes sources en octobre 2008, il a par la suite occupé successivement les fonctions de directeur commercial, à partir de 2011, puis a été promu directeur général adjoint de SÉOLIS, en 2019.

Homme de réflexion, véritable puits de connaissances, il est connu pour sa célérité. C'est aussi un homme d'actions. Il a œuvré en profondeur au bénéfice de la direction commerciale et il a été

fortement impliqué dans toutes ses nouvelles activités, notamment lors de la création de SÉLIA en 2011, développant les relais de croissance, tel le réseau AlterBase, mais aussi engageant des projets d'ampleur comme le réseau de gaz naturel et la construction de trois stations BioGNV dans le département.

Ses différentes expériences, sa parfaite connaissance des spécificités de nos domaines d'activité et sa compréhension des collectivités et du monde des élus, lui confèrent un rayon d'expertise lui permettant d'aborder le poste de directeur général des services du SIEDS avec de très nombreux atouts.

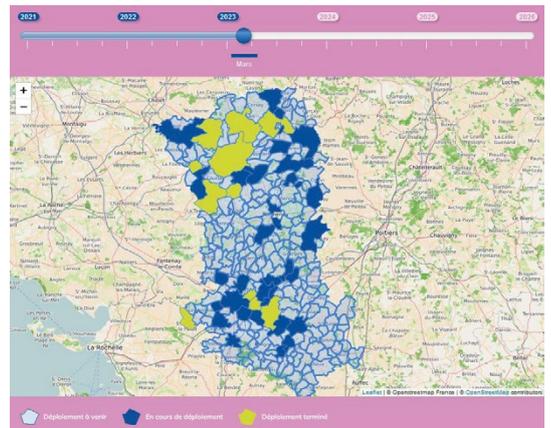
Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle réussite dans ses nouvelles fonctions au service du SIEDS et au bénéfice de notre Groupe.

DÉPLOIEMENT

LINKY POURSUIT SA PROGRESSION



Voici quelques chiffres pour illustrer l'avancée du déploiement des compteurs Linky GÉRÉDIS. Pour rappel, celui-ci se déroule jusqu'en 2026, avec 170 000 compteurs à poser sur 256 communes du département.



GÉRÉDIS a célébré la pose du **50 000^e** compteur communicant le 25 janvier 2023 (soit 30 % de l'objectif final)

6 615 appels ont été reçus sur la ligne Clients dédiée au Projet Linky GÉRÉDIS par nos 6 collaborateurs. Tel. 0 801 90 22 04



4 livrets d'information sont en ligne (en français et en anglais) :

- > Le déploiement Linky GÉRÉDIS
- > Le compteur et vous
- > Votre espace client
- > Mes économies d'énergie



DES CLIENTS SATISFAITS

Une enquête téléphonique auprès de **600 clients** a été réalisée du 30 mai au 7 juin 2022, voici les résultats obtenus :

- Le niveau de satisfaction concernant l'information préalable à la pose du compteur Linky > **91 %**
- Les modalités de planification de rendez-vous (pour les clients concernés) > **91 %**
- La satisfaction quant à l'intervention en elle-même > **90 %**
- La satisfaction post-pose > **90 %**

→ Les résultats de l'enquête sont positifs, le déploiement se poursuit.

N'hésitez pas à consulter la carte interactive en ligne pour connaître les modalités de déploiement dans votre commune.



UN NOUVEAU POSTE SOURCE

L'inauguration récente du poste source de Saint-Aubin-du-Plain a valorisé un nouvel ouvrage au service de la transition énergétique du territoire.

Vendredi 10 mars 2023, GÉRÉDIS – gestionnaire du réseau de distribution d'électricité en Deux-Sèvres, et opérateur public propriété du SIEDS – a inauguré son dix-septième poste source situé sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain, dans le nord du département.

Cet ouvrage, essentiel à la chaîne de distribution d'énergie, affirme l'implication de GÉRÉDIS à répondre aux enjeux de la transition énergétique et à maintenir une parfaite qualité de la desserte de l'électricité tout en sécurisant le réseau.

Fiable et ré pondant aux nouveaux usages

À travers ses missions, GÉRÉDIS s'engage à proposer un réseau non seulement fiable, mais également ouvert aux évolutions liées à la transition énergétique et écologique comme aux nouveaux usages.

Depuis 2015, le gestionnaire de réseau GÉRÉDIS est engagé dans le programme d'investissement du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR), afin d'accueillir toute nouvelle production d'énergie renouvelable. GÉRÉDIS dimensionne ainsi le réseau aux besoins recensés tout en préservant la sûreté du système et en maîtrisant les coûts.



De gauche à droite : Mehdi Gheribi, François Delaire, Sébastien Guindet, Claude Boisson, Jérôme Baron, Nicole Cotillon, Roland Motard, Régis Guilloteau, Philippe Brémond, Claire Paulic

Suivant une feuille de route, initiée à l'origine par la région Poitou-Charentes et poursuivie jusqu'en 2030 par la région Nouvelle-Aquitaine, GÉRÉDIS met en œuvre des extensions de postes sources existants et la construction de nouveaux postes sources, dont fait partie celui de Saint-Aubin-du-Plain.

L'un des postes les plus innovants

Pour mener à bien ce projet, GÉRÉDIS a pu compter sur les savoir-faire de 12 prestataires pendant 14 mois concrétisant cinq années d'études et de travaux. Cette opération a été menée de concert avec RTE, qui a largement participé à sa conception et à sa réalisation matérielle, en réalisant notamment 11 km de lignes

souterraines pour raccorder ce poste électrique à son réseau.

Ce poste est l'un des plus innovants. Il est pourvu d'équipements de contrôle commande numérique de dernière génération permettant ainsi de réduire le nombre des interventions de maintenance grâce à des systèmes autocontrôlés et dotés de fonction de télémaintenance.



UNE NOUVELLE AGENCE CLIENTÈLE SÉOLIS À NIORT

Cette nouvelle agence, installée dans un bâtiment vertueux, face à son siège social, permet à SÉOLIS d'améliorer l'accueil des clients et le confort de ses salariés.

L'agence clientèle de Niort a donc déménagé dans un nouveau bâtiment vertueux, au 340 de l'avenue de Paris, face à son siège social, qui dispose également de bureaux pour des salariés de SÉOLIS.

Dans une démarche participative, ce sont d'ailleurs les salariés des entreprises

qui ont trouvé le nom du nouveau bâtiment, lors d'un jeu concours organisé en interne. En 2022, nous avons fait appel à leur imagination pour proposer le nom d'une femme scientifique en lien avec le domaine de l'énergie. Sur la base d'une dizaine de propositions, un groupe projet composé de collaborateurs a choisi le

nom de Marià Telkes, une scientifique hongroise qui a œuvré tout au long de sa vie par des recherches sur l'énergie solaire. Nos équipes auront plaisir à accueillir l'ensemble de nos clients dans le bâtiment Telkes !



DOSSIER

NOS SOLUTIONS POUR RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE



Claire PAULIC,
4^e Vice-Présidente du
Bureau Syndical du SIEDS,
Présidente de la commission
« Transition énergétique »
du SIEDS, et 1^{ère} adjointe
au maire de la commune
de Mauléon.

« COMMENCER PAR LES OPÉRATIONS LES PLUS SIMPLES ET RAPIDES À METTRE EN ŒUVRE »

« Les bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie. Chauffage et eau chaude des bâtiments sont, de loin, les principaux postes de consommation. L'éclairage, s'il est vétuste, est également un poste très énergivore.

Tout cela représente un coût important pour les communes et contribue également au réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre. Les bâtiments publics représentent 4 % des émissions de gaz à effet de serre de la France. Les collectivités doivent donc passer à l'action pour maîtriser la consommation énergétique de leur patrimoine, réduire leur facture et agir en faveur du climat.

Face à cette problématique, le SIEDS met tout en œuvre pour venir en aide à ses collectivités adhérentes. Il a créé le Programme d'action à gain rapide (PAGR), qui a pour objectif de répondre à cette urgence par des financements directs sur des petits travaux d'économies d'énergies, concrets et simples à réaliser, qui ont pour effet un gain rapide sur les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires.

Les faibles coûts d'investissement de ces actions et les temps de retour rapides associés en font des leviers prioritaires pour engager par la suite des travaux de rénovation plus lourds. Les gestionnaires de bâtiments sont donc encouragés à passer à l'action et à s'engager dans une dynamique croissante d'amélioration énergétique de leurs locaux, en commençant par les opérations les plus simples et rapides à mettre en œuvre. »

LE PROGRAMME D'ACTION À GAIN RAPIDE (PAGR) : POUR QUI, POUR QUOI ?

Le PAGR a pour objectif de répondre à l'urgence actuelle sur la crise de l'énergie, par des financements directs. Ce programme est particulièrement adapté si aucuns travaux importants de réhabilitation n'est prévu dans les 3 ou 4 ans sur le bâtiment.

Ce programme regroupe plusieurs catégories de travaux qui peuvent être réalisés en régie ou par des entreprises privées. Les actions à gain rapide relevant de ce programme sont :

MAÎTRISER MON CHAUFFAGE



Remplacement des robinets thermostatiques, isolation des combles et des planchers bas, calorifuge des réseaux et des points singuliers en chaufferie ou en sous-station...

ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ



Passage des luminaires en LED dans les bâtiments publics (technologie bien plus performante en termes de consommation, mais également en termes de flux lumineux), éclairage sur détection de présence pour les lieux de passage ou de circulation (couloirs, sanitaire, salle de pause...), installation de prises programmables pour éteindre certains équipements la nuit, le week-end ou hors occupation.

BIEN EXPLOITER MES BÂTIMENTS

Mise à jour des plans de surface et plan d'évacuation, mise à jour du schéma de principe chaufferie/CVC, débouage/rinçage des installations de chauffage, nettoyage VMC/remplacement des filtres, mettre au point des sous-compteurs d'énergie.

ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISER MON CHAUFFAGE

Mise en place d'une horloge sur les VMC pour l'arrêt le soir et les week-ends.

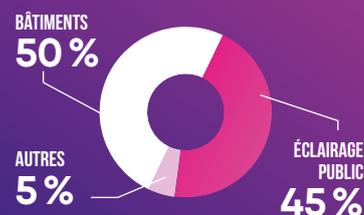
ÉCONOMISER L'EAU

Mise en place de système hydro-économe (pommes de douche/régulateurs de jet mousseurs).

À SAVOIR

Écoles, mairies et salles des fêtes (pourtant occupées occasionnellement), sont les bâtiments les plus énergivores

Consommation d'électricité dans une commune :



Le financement SIEDS correspond à 70 % du montant des devis, plafonné à 5 000 € par an et par collectivité.



Jean-Paul CHAUSSONEAUX,
maire de Pompaire
Didier MIGEON, 1^{er} adjoint

« Dans l'objectif de moderniser l'équipement de nos installations et surtout de réaliser des économies d'énergie, nous avons procédé au changement des radiateurs et de l'éclairage dans notre salle de tennis. Dans le cadre du

tout nouveau programme PAGR du SIEDS, nous avons pu bénéficier d'une aide de 70 % du montant des travaux, soit une subvention de 5 000 € sur un total de 7 675 € HT. Les 68 rampes de néons ont été remplacées par 28 blocs de LED intelligentes. L'intensité de l'éclairage, géré par des sondes, s'adapte en fonction de la luminosité. En fonction de l'utilisation de la salle - entraînement ou match - il est possible de choisir la puissance de l'éclairage, à 50 % ou 100 % d'intensité. En plus de réaliser des économies importantes, nous bénéficions maintenant d'une bien meilleure qualité d'éclairage, moins agressif et plus homogène. Ces travaux ont pu être effectués par les agents techniques de la commune qui ont l'habilitation ; une façon d'optimiser les coûts mais aussi de valoriser le travail de nos équipes.

Nous avons comme projet de réaliser les mêmes types de travaux dans notre salle polyvalente, ainsi que dans la salle de tennis de table et le bâtiment du foot. Nous solliciterons à nouveau l'aide du SIEDS toujours dans le cadre du programme PAGR. »



ÉCLAIRAGE PUBLIC : MOINS, MAIS MIEUX

Remplacement des points lumineux pour un éclairage public économe et performant

Les ampoules LED s'imposent de plus en plus comme la solution d'éclairage idéale. Elles sont très économes, écologiques, apportent un éclairage de meilleure qualité et affichent une longévité nettement supérieure aux autres types d'ampoules.

Attention ! En raison des contraintes techniques, le remplacement d'une ampoule à vapeur de mercure ou d'équipements anciens implique dans la majeure partie des cas le renouvellement de la lanterne complète.

Éclairage des stades : une aide à disposition

L'éclairage des stades est un poste très énergivore. Le passage en LED permet de réaliser des économies très importantes. Par le biais du programme mandat communal, les collectivités peuvent bénéficier d'une participation financière du SIEDS fixée à 70 % du montant HT pour un plafond à 30 000 € HT.

Installation d'un kit rétrofit LED

Il peut permettre le passage en LED sur du matériel récent (environ 5 ans maximum). Une étude photométrique et les caractéristiques techniques du lampadaire existant (le modèle et l'année de son installation) seront demandées.

45 %
C'est la part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité d'une commune

(source : ADEME).

Si, en plus, il est vétuste, il peut représenter un poste très énergivore. Il est donc important d'agir et de réaliser tous les travaux possibles afin de réduire la facture et faire des économies non négligeables.

Installation d'une horloge astronomique

Elle permet un déclenchement automatique de l'éclairage public en fonction des heures du lever et du coucher du soleil. Elle peut être subventionnée dans le cadre du programme mandat communal.

ALLER PLUS LOIN :

Retrouvez tout le détail des aides sur notre site internet sieds.fr et faites vos demandes d'aide sur votre espace collectivité.



Patrice AUZURET,
maire de
Sainte-Éanne

« Nous allons entièrement renouveler l'éclairage public avec un passage en LED de 141 ensembles lumineux de la commune. Le montant global investi s'élève à 105 975,57 € HT et nous allons bénéficier d'une subvention du SIEDS de 53 316,62 € HT. Cet investissement va permettre d'importantes économies sur notre consommation – et donc sur la facturation – et nous allons gagner en qualité d'éclairage.

Le remplacement des relais par 14 horloges astronomiques est aussi envisagé. Nous optimiserons ainsi la durée d'éclairage par rapport à la luminosité. Cette opération représente 8 704,90 € HT et, dans le cadre du programme « mandat communal », nous bénéficierons d'une aide de 6 093,43 € HT de la part du SIEDS.

Cet accompagnement de la part du Syndicat nous permet la réalisation de travaux que nous n'aurions peut-être pas pu engager financièrement. Nous envisageons éventuellement de profiter à nouveau de l'aide « mandat communal » pour refaire l'éclairage du stade et procéder au passage en LED. Et nous solliciterons aussi le SIEDS pour la rénovation énergétique d'autres bâtiments publics de notre commune. »



Angélique CAMARA,
maire de Saint-Martin
de Saint-Maixent

« La municipalité de Saint-Martin-de-Saint-Maixent s'est engagée dans une réduction de sa consommation énergétique. Après un programme de remplacement des points lumineux de l'éclairage public en 2014 et 2020 (accompagné financièrement par le SIEDS), la municipalité a décidé de poursuivre ses efforts de réduction de consommation énergétique en remplaçant l'éclairage énergivore du stade.

Une demande de subvention a été effectuée auprès du SIEDS dans le cadre du « Programme mandat communal ».

Cela nous a permis le remplacement de l'éclairage existant par des lampes à LED beaucoup plus vertueuses avec une baisse de consommation de 40 % depuis le début de l'année 2023.

Nous réalisons donc une économie importante, mais cette opération a également permis d'améliorer considérablement la qualité de l'éclairage du stade, permettant un confort de jeu pour les joueurs et de visibilité pour les spectateurs.

Le coût de l'opération s'est élevé à 33 245 € HT, et la subvention du SIEDS a représenté 23 397,50 €. Un soutien dont nous sommes très reconnaissants. Et le bénéfice acquis nous incite à continuer la modernisation de l'éclairage du terrain de pétanque avec une nouvelle sollicitation du Programme mandat communal. »

APPEL À PROJETS DU SIEDS POUR DES PROJETS D'AUTOCONSOMMATION

Dans le cadre de sa feuille de route sur la transition énergétique, le SIEDS a décidé de compléter ses programmes d'aides par un nouveau programme autoconsommation. Pour cela, le SIEDS lance un appel à projets vers ses membres (communes et Intercommunalités) pour soutenir les projets exemplaires en autoconsommation d'électricité photovoltaïque (individuelle ou collective).

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS :

Il a pour objectif de faire émerger des projets exemplaires d'installations photovoltaïques en autoconsommation, à court terme (démarrage des travaux au plus tard sous 18 mois, livraison au plus tard sous 24 mois). Cet appel à projets vise également à concilier la maîtrise et la gestion efficace des besoins d'électricité et de tisser un lien fort entre la consommation et la production. La maîtrise de la demande, l'efficacité énergétique, le pilotage et la gestion intelligente des consommations énergétiques doivent également constituer des leviers pour optimiser le projet en autoconsommation.

Le SIEDS soutiendra donc ses membres sur les 2 phases suivantes du projet :

- **La phase étude de faisabilité.** L'étude de faisabilité technico-économique consiste à réaliser les études de structure, d'ensoleillement et les études technico-économiques nécessaires au préalable de la décision d'engagement du projet d'autoconsommation. Cette phase devra confirmer la faisabilité technico-économique d'une installation en autoconsommation photovoltaïque et proposera

le meilleur compromis entre consommation électrique et potentiel d'implantation d'une installation photovoltaïque en toiture, ou en ombrières.

- **La phase projet.** Cette phase devra permettre la concrétisation de l'étude faisabilité en assurant le financement, la construction et le raccordement de l'installation photovoltaïque.

MODALITÉS D'AIDES FINANCIÈRES

Aides aux études :

- Le financement des études de faisabilité sera assuré à 100% par le SIEDS dans la limite d'un plafond de 10 000€.

Aides à l'investissement :

Les aides du SIEDS pour le financement du projet d'autoconsommation sera de :

- **Pour les projets cumulables avec les aides d'État,** le financement sera de 30% de l'assiette éligible avec un plafond de 300 000€ pour les communes reversant la TCCFE au SIEDS (les EPCI sont compris dans cette configuration) et un plafond de 100 000€ pour les communes conservant la TCCFE.
- **Pour les projets qui n'auraient pas pu bénéficier d'aides d'État,** le financement sera de 60% de l'assiette éligible avec un plafond de 300 000€ pour les communes reversant la TCCFE au SIEDS (les EPCI sont compris dans cette configuration) et un plafond de 100 000€ pour les communes conservant la TCCFE.

POUR PLUS
D'INFORMATION
et les modalités
de candidature :



LE PROGRAMME RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SIEDS / ÉTAT : POUR QUI, POUR QUOI ?

Afin de renforcer et soutenir les projets des communes et des intercommunalités dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics, le SIEDS et la Préfecture des Deux-Sèvres ont souhaité s'associer pour coordonner leurs dispositifs de soutien financier.

BÉNÉFICIAIRES :

Les communes et intercommunalités adhérentes au SIEDS.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- Programmer un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment public,
- Réaliser un audit énergétique,
- Bénéficier d'une aide de l'État (DETR, DSIL, Fonds Vert) en 2023.

AIDE FINANCIÈRE

Maximum 30 % d'aide complémentaire aux aides de l'État (sous réserve du respect du maximum de subvention prévu par l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales)



ALLER PLUS LOIN :

Retrouvez tout le détail des aides sur notre site internet **sieds.fr** et faites vos demandes d'aide sur votre espace collectivité.





Le 25 octobre 2022, Jean Redien, Président du Directoire de GÉRÉDIS, Roland Motard, Président du SIEDS et Akhobi Sitou, Président du Directoire de SÉOLIS, ont signé avec Carole Pitou-Agudo, Déléguée régionale RTE Ouest, la charte d'engagement Écowatt, développée par RTE et l'ADEME. Par la signature de cette charte, le SIEDS et ses entreprises souhaitent marquer leur implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité, et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France.

ÉCOWATT : UNE CHARTE ENGAGEANTE

Résolument engagé dans la sobriété et l'efficacité énergétique, le Groupe SIEDS a confirmé son implication dans le déploiement du dispositif Écowatt, en rejoignant les 100 entreprises ayant déjà signé la charte.

Porté par RTE et l'ADEME, Écowatt est un dispositif citoyen qui permet aux citoyens, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

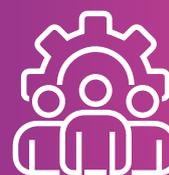
Le SIEDS et ses entreprises - de par leurs spécificités en tant qu'acteurs publics, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens - sont des acteurs et des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie.

Alors que chaque geste compte et que la transition énergétique est l'affaire de tous, Écowatt est un outil supplémentaire à la disposition des acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité, en proposant un cadre à cette action.

LE GROUPE SIEDS AU COEUR DU JEU

Le SIEDS et ses entreprises doivent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres, en tant que :

- gestionnaire d'équipements publics ;
- acteur public et interlocuteur naturel des administrés et des entreprises du territoire ;
- accompagnateur technique et financier dans les programmes d'économies d'énergie et de rénovation énergétique des bâtiments ;
- employeur par des actions de sensibilisation de leurs salariés, partenaires et fournisseurs ;
- relais du signal Écowatt vers leurs clients ;
- fournisseur d'énergie prônant des offres où l'efficacité énergétique et la sobriété sont au cœur du dispositif ;
- gestionnaire de réseau de distribution, accompagnant par des conseils appropriés à des actions de maîtrise de l'énergie et en mettant par exemple à disposition des outils de suivi de la consommation d'énergie ;
- consommateur responsable via des actions de modération ou de décalage de leur consommation d'électricité.



COÛT DE L'ÉNERGIE : DE NOUVELLES AIDES EN 2023

Face à la hausse inédite des prix de l'électricité, le gouvernement a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2023, de nouveaux dispositifs d'aide aux collectivités et entreprises : l'amortisseur électricité, le super amortisseur électricité et l'extension du bouclier tarifaire entre autres. Voici ce qu'il faut retenir.

L'AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ ET LE SUPER AMORTISSEUR

Comment ces aides se traduisent-elles ?

L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse 180 €/MWh HT. Appliqués directement par les fournisseurs d'énergie, l'amortisseur et le super amortisseur électricité sont des réductions de prix qui se traduisent dans la facture d'électricité des consommateurs.



Les conditions pour en bénéficier

Extrait du panorama des aides

TPE > 36kVA
(-10 employés
et -2 M€ de CA)

PME
(-250 employés
et -43 M€ de CA)

**COLLECTIVITÉS
ET ASSOCIATIONS**
(+10 employés
ou +2 M€ de CA)

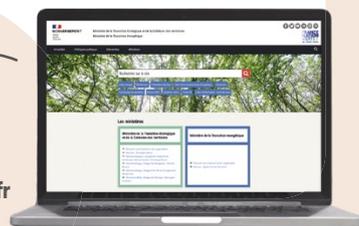
Si prix énergie moyen
annuel \leq 280 €/MWh
ET/OU
contrat signé en 2022

AMORTISSEUR CLASSIQUE

Si prix énergie moyen
annuel $>$ 280 €/MWh
ET
contrat signé en 2022

SUPER AMORTISSEUR

Pour tout
complément,
consulter le site
du Gouvernement
www.ecologie.gouv.fr



- **L'amortisseur électricité** permet de protéger les consommateurs ayant renouvelé leurs contrats avec un prix moyen de l'énergie \leq 280 €/MWh HT. La compensation correspond à l'écart entre le prix de l'électricité hors acheminement et HT et 180 €/MWh, sur 50% des volumes d'électricité consommés. Le montant d'amortisseur versé devient constant quand le prix de l'électricité moyen excède un plafond de 500 €/MWh.

- **Le super amortisseur** vient compléter ce dispositif pour les clients ayant souscrit un contrat dont le prix moyen de l'électricité est $>$ 280 €/MWh HT. Il permet de réduire, sur la totalité des volumes d'électricité consommée, le prix annuel moyen de l'électricité à 230 €/MWh. La réduction maximale du prix unitaire est fixée à 1500 €/MWh sur la totalité de la consommation.

L'extension du bouclier tarifaire

Le bouclier tarifaire a été mis en place en 2021 et vise à protéger les résidentiels, les TPE réunissant les conditions (\leq 36kVA, - 10 salariés et CA $<$ 2 M€) et les collectivités territoriales (\leq 36kVA, - 10 salariés et CA $<$ 2 M€) contre les augmentations successives des tarifs réglementés de l'électricité. La hausse des prix de l'électricité des bénéficiaires de ce bouclier tarifaire a été plafonnée à 15 % TTC en moyenne au 1^{er} février 2023 au lieu d'une hausse de 99 % TTC. Ce dispositif a été étendu en 2022 aux résidentiels, aux petites entreprises et aux collectivités réunissant ces mêmes conditions et disposant d'un contrat en offre de marché.

ENGAGÉS POUR LA BIODIVERSITÉ !

Le 13 janvier dernier, le Groupe SIEDS s'est engagé aux côtés du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) en signant la convention de partenariat « Projet Nature et Transitions ». Cette signature confirme notre implication, en tant qu'acteur local de proximité, en faveur d'une exploitation et d'une intégration des ouvrages respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Engagés dans une démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations), depuis de nombreuses années, le SIEDS et ses entreprises (SÉOLIS, Séolis PROD et GÉRÉDIS) ont répondu à l'appel à projet « Nature et Transitions » lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine début 2022. Dans la continuité des actions déjà réalisées par le passé, ce projet doit permettre de prendre en compte la biodiversité dans chacune des sphères du Groupe et de ses sites, et d'en limiter ses impacts, que ce soit en phases de travaux, de conception ou lors des réflexions stratégiques.

Limiter au maximum l'impact de nos activités sur la nature

En effet, en tant que principal aménageur du territoire, le Groupe SIEDS souhaite connaître et prendre en compte encore davantage les impacts de ses activités sur l'environnement : production d'énergie, gestion et transport de l'énergie et son approvisionnement sur le département des Deux-Sèvres dans la région Nouvelle-Aquitaine.



Pour y parvenir, cette convention de partenariat (d'une durée de 2 ans) a pour objectif l'évaluation des impacts des activités du SIEDS et de ses entreprises et l'élaboration de pistes d'actions concrètes afin d'améliorer l'accueil et la régénération de la biodiversité dans les schémas d'aménagement et de production du Groupe.

L'originalité du projet réside dans son ambition et son ampleur. En effet, c'est l'ensemble du Groupe SIEDS et de ses activités qui est concerné et c'est bien une réflexion sur la stratégie de



Jean Worms, Président du GODS, Roland Motard, Président du SIEDS et Magalie Migaud, représentante de DSNE.

l'entreprise et sa responsabilité sur la biodiversité qui est recherchée. Le Groupe veut être un acteur de la préservation de son environnement et souhaite que la biodiversité soit prise en compte dans toutes les strates de ses activités : travaux, maintenance, gestion des sites... Pour y arriver, tous les agents doivent être partie prenante et intégrés au projet.

Ce projet se démarque aussi de par son ampleur, puisque le groupe SIEDS souhaite travailler sur l'ensemble du département, dans une multitude d'habitats et des enjeux de conservation divers. L'objectif final est bien un changement structurel du Groupe SIEDS avec une prise compte de la biodiversité dans la chaîne de décision.

UN PROJET, SIX GRANDES ACTIONS

- 1 Évaluation de la biodiversité sur les sites de production du Groupe (insectes, oiseaux, flore)
- 2 Amélioration de l'accueil de la biodiversité sur les 5 sites tertiaires
- 3 Amélioration de l'accueil de la biodiversité sur les infrastructures gérées par le Groupe
- 4 Réduction de l'impact des infrastructures du Groupe sur la biodiversité (identification des zones à risque et mise en place d'une stratégie de protection et d'aménagement)
- 5 Sensibilisation et formation des agents (oiseaux, chiroptères, sciences participatives, réduction des impacts de leur pratique)
- 6 Labellisation des sites via le label « Espace Natur'ailes »



PROJET ÉOLIEN DES HERBES BLANCHES : CONCERTATION, ÉTUDES ET SUIVI



La construction du parc éolien situé à Voulmentin fait l'objet d'un vaste travail de concertation, permettant à ce projet d'être en adéquation avec son environnement et avec l'activité humaine locale.

Lancé en 2015 en concertation avec les élus de la commune de Voulmentin, ce projet de construction de parc éolien a fait l'objet d'études de faisabilité et d'intégration environnementale afin de déterminer les caractéristiques des éoliennes et de leur processus de fonctionnement.

Des cabinets d'expertises techniques et environnementales indépendants ont ainsi réalisé des audits très complets du site, au travers de son environnement physique, naturel, paysager et humain. Et après quelques années d'instruction administrative, le projet a obtenu les accords nécessaires à sa réalisation. La construction du parc, composé de 5 éoliennes, a donc débuté en septembre 2022 et devrait se terminer sur le dernier trimestre 2023.

Une attention toute particulière est portée sur les aspects environnementaux, notamment avec l'intervention d'un écologue tout au long du chantier. « Sa mission est de veiller au respect de la réglementation et de nos engagements environnementaux initiaux. 3D ÉNERGIES rend également compte aux élus



de Voulmentin de ces activités de construction. Ainsi, des comités de suivi sont organisés régulièrement, donnant lieu à des réunions et des visites de chantier avec les élus de la commune ».

Mesures acoustiques, plantations de haies, études sur l'activité de l'avifaune et des chiroptères...

Par ailleurs, dès la mise en service du parc, des études sur deux à trois années

sont réalisées afin d'évaluer les effets du fonctionnement des éoliennes sur l'activité de l'avifaune et des chiroptères. Si des mesures environnementales complémentaires s'avèrent nécessaires, elles seront déployées et leur efficacité sera évaluée. Des mesures acoustiques seront également réalisées sur les périodes estivales et hivernales pour contrôler que le fonctionnement du parc respecte les émergences réglementaires admissibles.

Enfin, des mesures compensatoires, telles que des plantations de haies, seront mises en œuvre dans le périmètre immédiat du site. Ces linéaires de boisement permettront de créer des écrans visuels pour les riverains et de recréer une continuité écologique sur le territoire.

Tout au long du développement, de la construction et de l'exploitation, 3D ÉNERGIES veille à se faire accompagner par des bureaux d'expertises environnementales indépendants et reconnus. Outre le fait de respecter la réglementation, 3D ÉNERGIES souhaite, pour une meilleure acceptabilité, que ses installations soient en adéquation avec l'environnement et l'activité humaine locale.





EN ROUTE VERS LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

La construction de trois stations BioGNV témoigne de la volonté du Syndicat de développer la mobilité durable et de s'inscrire directement dans la réduction de l'impact environnemental des transports. Une participation à la transition écologique à laquelle notre département souhaite activement concourir.

Le SIEDS et SÉOLIS font partie de ces acteurs investis de longue date en faveur de la mobilité durable en Deux-Sèvres, avec notamment le déploiement d'un réseau de plus de 100 bornes de recharge électrique dans le département. Ils ont poursuivi le déploiement de ces activités avec la création de Séolis Mobilités en 2021, qui porte les opérations de mobilité durable du Groupe, dont la construction de stations BioGNV (Gaz Naturel pour Véhicules).

Pour les « gros rouleurs », et les transporteurs

Séolis Mobilités a ainsi lancé la construction de trois stations BioGNV dans notre département. Les travaux ont débuté en novembre 2022 dans la zone d'activité de La Motte-des-Justices à Thouars, et sont encore en cours pour la dernière station située dans la zone des Pierrailleuses à Saint-Symphorien. Au total, sept mois de chantier ont été nécessaires pour voir aboutir des stations qui délivreront du BioGNV aux transporteurs du département et aux gros « rouleurs ».

Elles seront destinées dans un premier temps aux flottes de poids lourds, de cars ou encore de véhicules lourds des collectivités et des entreprises. Elles seront équipées au démarrage de deux pistes de distributions et d'une borne de paiement, et elles seront accessibles 24h/24.

« Le résultat d'engagements communs »

Ces projets permettront également aux professionnels souhaitant convertir leur flotte de bénéficier d'une aide à l'achat d'un véhicule GNC (Gaz Naturel Comprimé) dans le cadre du programme régional « Mobilité GNV ».

« La construction de cette première station BioGNV est le résultat d'engagements communs entre Séolis Mobilités et son syndicat, le SIEDS, en faveur de la transition écologique », rappelle Mehdi Gheribi, Directeur général SIEDS. « Elle s'inscrit dans le réseau Témob, qui favorise un maillage régional des stations à carburants alternatifs tels que le BioGNV. Nous



sommes fiers de pouvoir contribuer à la création progressive de ce réseau dans une démarche de développement de nouvelles activités pour notre Groupe. »

À RETENIR

Mises en service des stations à la fin du premier semestre 2023, sur les zones de La Motte-des-Justices (Thouars), de la Bressandière (Châtillon-sur-Thouet) et des Pierrailleuses (Saint-Symphorien).



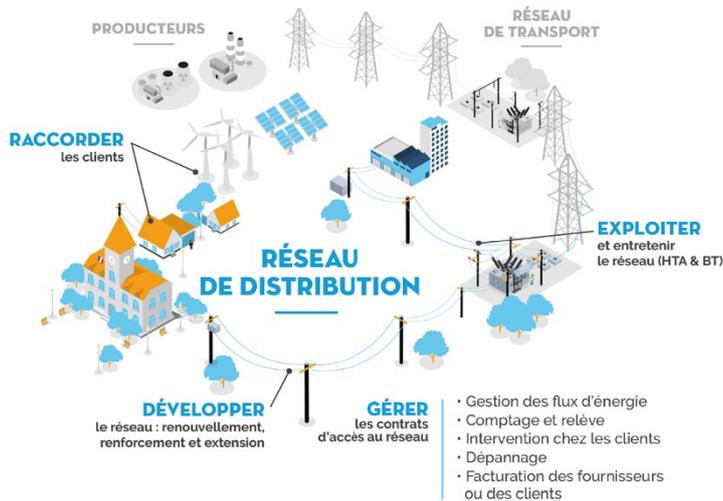
À SAVOIR

Le BioGNV est issu du biométhane, produit par le processus de méthanisation, un procédé naturel de transformation et de valorisation de la matière organique par des bactéries en absence d'oxygène. L'usage du BioGNV présente de nombreux avantages contribuant aux enjeux de transition climatique et énergétique : diminution de plus de 80 % des émissions de CO₂, baisse de 30 à 70 % des émissions de NOx pour une qualité de l'air améliorée ou encore réduction de 95 % des émissions de particules fines par rapport au gazole.

R&D : L'UNION FAIT LA FORCE

GÉRÉDIS Deux-Sèvres a développé une trajectoire R&D (Recherche et Développement) ambitieuse pour les années 2022-2025 et s'associe aux meilleures expertises, aussi bien internes qu'externes. On vous la dévoile.

LES ACTIVITÉS DE GÉRÉDIS



La feuille de route va s'articuler autour de six thématiques :

- 1 Assurer une gestion prévisionnelle du réseau ;
- 2 Exploiter les données Linky GÉRÉDIS dans la conduite et la planification ;
- 3 Moderniser les principes et méthodes de développement des réseaux électriques de distribution ;
- 4 Moderniser les outils et les méthodes de conduite et d'exploitation des réseaux de distribution ;
- 5 Moderniser notre Système d'Information Géographique (SIG) afin de consolider la gestion de notre patrimoine, d'améliorer la maintenance et

de garantir la performance dans la durée d'un actif industriel vital ;

- 6 GÉRÉDIS, qui est gestionnaire de réseau de distribution, mais aussi opérateur de données, va devoir les identifier avec exhaustivité, les structurer, les analyser et les restituer.

À SAVOIR

La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a contribué à cette ambition en attribuant une dotation de 1 192 k€ pour les dépenses de R&D sur une période allant jusqu'en 2025.

Trois conventions de partenariats ont été conclues pour la conduite des différentes thématiques :

1

RTE R&D

pour la dimensionnement des réseaux et l'intégration des flexibilités (voir ci-contre).

2

CIRIL GROUP

pour les modèles prédictifs et l'utilisation des données LiDAR.

3

ENERLAKE

(filiale de notre éditeur SI AMM SMARTSIDE) pour les fonctions avancées du Linky GÉRÉDIS.

ZOOM SUR

LA SIGNATURE AVEC RTE R&D

Ce partenariat sera notamment l'opportunité de faire rayonner au niveau national nos capacités d'innovation dans le département et l'expertise de nos techniciens et de nos ingénieurs. Dans le cadre de cette convention avec RTE, il est prévu deux projets.

• Le projet « **Modèle Commun Réseau Public de Distribution (RPD) / Réseau Public de Transport (RPT)** » piloté par la Direction des Investissements, a plusieurs objectifs : la mise en place des modèles numériques de co-simulation de réseaux de transport et de distribution, mais aussi l'évaluation de l'intérêt et la faisabilité d'une gestion coordonnée des leviers de flexibilités entre RPT/RPD, ou encore l'évaluation de l'apport de ces moyens de flexibilités au niveau des stratégies d'investissement et de planification.



Signature officielle le 15 décembre 2022 de la convention de partenariat entre Gabriel Bareux, Directeur R&D pour RTE et Sébastien Guindet, Directeur Général pour GÉRÉDIS Deux-Sèvres, en vue d'une trajectoire commune de recherche, de développement et d'innovation.

• Le projet « **APPOLO V2 Partie 1** » piloté par la Direction Exploitation des Réseaux, a lui aussi plusieurs objectifs. D'abord, la mise en place d'outils d'analyse et d'aide à la décision dans le cadre des plans de maintenance d'élagage et de détection des défauts sur le réseau HTA, en lien avec RTE. Mais aussi le développement d'une nouvelle méthodologie d'études, s'appuyant sur un outil de simulation capable de mesurer et restituer, le plus fidèlement possible, la prévision des défauts et des écarts réglementaires.

SÉOLIS INFORME LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Face aux différentes crises et à l'envolée des prix de l'énergie,
il faut accompagner les acteurs économiques du territoire.



Afin d'accompagner au mieux nos clients et plus largement les acteurs économiques du territoire (organismes professionnels, entreprises, professionnels, artisans, agriculteurs, collectivités, ...) pour faire face aux difficultés rencontrées, les équipes de SÉOLIS et de SÉLIA se sont très fortement mobilisées pour mettre en place des réunions d'information à vocation pédagogique nommées « ateliers d'énergie ».

L'objectif ? Donner des éléments de contexte, des conseils et les éléments de compréhension nécessaires pour mieux appréhender le marché et aussi des clés pour piloter son budget énergie et sa facture d'électricité. En 2022, plus d'une vingtaine d'ateliers ont été organisés. L'opération se poursuit en 2023.

PORTAIL RACCORDEMENT : SUIVEZ LE GUIDE !

GÉRÉDIS poursuit la digitalisation de ses activités pour gagner en efficacité et en performance, avec la mise en place d'un espace raccordement permettant ainsi de dématérialiser les demandes. Faire sa demande de raccordement n'a jamais été aussi facile !

Pour faciliter et accompagner les démarches de raccordement, un espace raccordement est en ligne depuis septembre 2022 pour déposer une demande et suivre son évolution en temps réel. Fruit d'un travail collectif, ce dispositif pour l'instant limité aux demandes de nouveaux raccordements inférieurs ou égaux à 36 kVA (particuliers et petits producteurs) va permettre plus de fluidité, de réactivité et de partage d'information.

Un dépliant thématique élaboré par GÉRÉDIS guide les pétitionnaires dans la bonne utilisation de l'espace raccordement.

Espace accessible depuis l'adresse espace-raccordement.geredis.fr
Ou en cliquant sur le lien « Espace raccordement », présent en haut de page du site Internet GÉRÉDIS www.geredis.fr

